

« L'éco-station littorale »
Camiers (62)

Primé : Guy Bassement, Maire

Idée

Préserver l'environnement et les espaces naturels tout en offrant aux collectivités locales et aux habitants les moyens de leur développement économique.

Objectif

Rejeter la « balnéarisation » anarchique des années 70 au profit d'un co-développement réalisé grâce à une politique d'aménagement et de gestion intégrée des zones côtières.

Démarche

Avec le soutien du Syndicat mixte de la Côte d'Opale, de la communauté de communes « Mer et Terres d'Opale », du département, de la région, de l'Etat et de l'Europe, la ville de Camiers s'est engagée dans le programme européen de démonstration sur l'aménagement intégré des zones côtières et a adhéré au concept d'éco-station littorale, outil de valorisation des espaces naturels côtiers.

La stratégie de développement a été élaborée avec un cabinet néerlandais spécialisé.

Contenu

Ce concept regroupe trois thématiques :

- éco-éducation pour sensibiliser le public à la préservation de l'environnement,
- éco-aménagement, finalisation architecturale du projet,
- éco-préservation par un programme de gestion pérenne des espaces fragiles,

et utilise des outils spécifiques : schéma directeur paysager pour redimensionner le paysage urbain dans une logique écologique, Haute Qualité Environnementale et Agenda 21 local.

Moyens

Etude sur la démarche H Q E : 46 670 €

Schéma directeur paysager : 2 millions €

Bilan

Mise au point du cahier des charges de la politique de développement choisie par Camiers.

Commentaire du jury

Camiers adhère au concept de Tourisme durable et valide, sur le plan local, le « socialement équitable, économiquement viable, écologiquement supportable ».